



## Le Harcèlement Moral - l'Abus Moral

**Le harcèlement moral décrit une violence redoutable.** Ses méfaits s'emparent de la personne et paralysent sa vie entière. Ils entraînent des conséquences graves sur la santé psychique et physique.

Le registre des affections va des troubles du sommeil et de l'attention, aux symptômes dépressifs, à l'anxiété généralisée et à la phobie en passant par l'addiction excessive (tabac et alcool). On recèle, selon les dispositions de la personne, le risque du trouble en apparence paranoïde, le risque de la somatisation et parfois celui du suicide.

Le harcèlement relève incontestablement de la torture psychologique dont les séquelles peuvent indiquer un traumatisme grave.

À l'évidence, le harcèlement porte bien son nom. Il exprime exactement ce qu'il est : une répétition d'attaques psychologiques et morales infligées à autrui qui, si rien ne s'y oppose, conduit la personne cible des limites du tolérable au cœur de l'insoutenable.

Le harcèlement moral est une persécution. Orchestrée avec « régularité », nulle personne, même la plus solide, ne saura s'échapper sans dommages.

C'est précisément dans ce caractère récurrent et insistant que réside la malignité. Être harcelé fait entrer dans une violence funeste qui dure.

Les agressions, l'une après l'autre, s'additionnent et creusent leurs marques, comme des coups de marteau. Elles se gravent dans la chair et l'âme à mesure qu'elles transforment la personne en une victime.

### Abus de communication et de relation

**Le harcèlement moral décrit une violence particulière de la communication.**

Loin de la suspendre comme par un seul coup porté, le harcèlement au contraire s'en empare et l'abuse.

Parce que toute communication implique une relation, il exploite et viole ce qui signe en fait un besoin fondamental de tout être : le lien avec autrui.

Partant, le harcèlement excède et détourne toutes les règles de la communication renversant leurs ordres logiques, si ce n'est pas la logique tout court. Il méprise le code moral et les conventions de la vie commune, brise l'essence de l'échange et annihile le sens.

Comme dans toute violence, il s'agit d'un abus de pouvoir sur autrui. Il excelle en une intention délibérée de nuire et de manipuler l'autre ou, en tout cas, en une volonté (consciente ou inconsciente) de dominer et de contrôler la relation.

Mais il existe une spécificité qui rend ce pouvoir le plus néfaste. Le harcèlement impose sa « loi » funeste à une relation dont il est difficile, si ce n'est pas impossible de s'y sous- ou extraire. Il opère en famille, en couple, au travail, à l'école, entre amis et dans le voisinage.. .

Ne se contentant pas que de bafouer les règles de l'échange, il se caractérise alors aussi par l'abus et le mépris de la confiance et/ou de l'autorité que ces mêmes relations engagent. Prosaïquement, il exploite l'une et l'autre et les enfreint.

Il n'y a nulle difficulté d'imaginer que ce genre d'abus affecte particulièrement des contextes dans lesquels le pouvoir est par nature omniprésent. Les organisations, structurées hiérarchiquement et en règle général, construites sur le principe de compétition, s'illustrent en effet par des taux élevés de harcèlement (vertical : dans les deux sens et horizontal) minant tour à tour la vie relationnelle.

Ainsi le pouvoir formel devient l'instrument d'une forme de coercition dont le principe ne manque pas de contaminer les techniques management. De manière délibérée, le harcèlement incarne leur « arme suprême ». C'est le moyen « économe » pour se débarrasser d'un collaborateur, c'est « efficace » pour manager par la peur, et utile pour écarter un « rival ».

Pour quasi les mêmes motifs, la « méthode » inspire les stratégies relationnelles des collègues entre eux (ou vers le haut). Comme exemple de menace et de mise en garde envers les autres, on s'en sert pour asseoir son « règne ». Comme instrument redoutable de destruction, on l'applique pour « régler » des contentieux, pour venger des blessures « inacceptables » ou pour mettre « hors service » celui que l'on ne supporte pas.

Il est un fait que dans cet univers hautement normé la probabilité de s'attirer les foudres est importante dès lors que l'on affiche quelques singularités. Harceler signe alors la manière forte de rappeler « l'ordre et les règles de jeu » : se soumettre au joug des normes formelles et informelles ou craindre définitivement d'être isolé. Cette manière décrit par prédilection le harcèlement du groupe sur un individu, encerclé entre la contrainte d'obéir ou le bannissement.

On concède que l'abus du pouvoir peut prendre des tournures plus défensives mais pas moins délétères pour ceux qui en sont les victimes. Lorsque les logiques de performances battent le plein dans les organisations, le harcèlement devient un exécutoire. On s'en prend à l'autre, celui qui se prête le mieux, pour relayer des pressions insupportables et pour déferler ses frustrations.

**Les agressions du harcèlement se profilent à travers des paroles, des gestes, des actes, des comportements et des attitudes.** Critiques incessantes, sarcasmes répétés, brimades et humiliations dressent le tableau des malfaisances, suivis de propos calomnieux, d'insultes, de menaces, d'obstructions, de mise à l'écart et de refus d'échange.

Une grande part des agressions incombe aux mots qui blessent. Si les mots peuvent « tuer », le harcèlement en est le triste exemple. Il fait assurément du langage le verbe de la violence. Son lexique joue de l'excès faisant des mots des maux.

À regarder de plus près, sa langue s'illustre par la profusion arbitraire de ce qui distingue en définitive notre manière de penser. Les mots prononcés assènent une suite

du d'identifications, de qualifications, de significations, de jugements, de catégorisations et de classements qui les uns après les autres épinglent leur cible. Le coup est double. Car lorsque les mots identifient autrui pour ce qu'il paraît être ou pas être et mal faire ou pas faire, ils renvoient implicitement à ce qu'il ne sait pas être et ne sait pas faire. En stigmatisant la victime, la « langue » du harcèlement l'exclut d'emblée d'une communauté « de ceux qui savent ».

### Procédés et Effets

**Les attaques revêtent tout autant des formes manifestes qu'insidieuses.** Paroles et actes malveillants peuvent être flagrants et directs. Ils représentent dans ce cas une véritable tyrannie dont les ressorts s'appuient de prédilection sur la culpabilisation et l'infantilisation de leur destinataire.

La victime devient la proie de reproches accablants, d'oppositions ostentatoires, d'entraves répétées et d'appels à l'ordre incessants.

Elle est disputée et disqualifiée, ses compétences subissent de constantes mises en question. On fait obstacle à ses actions et projets, on l'induit en erreur et on l'écarte des informations, des décisions, des rendez-vous et des réunions.

Toutes les occasions sont bonnes pour l'accabler en public devant les autres ou entre quatre yeux, privée de témoins.

Ce sont les mêmes occasions qui donnent lieu au **harcèlement sous ses formes insidieuses.**

Au sens clinique, le harcèlement décrit alors une **perversion**, aussi nommée perversion narcissique.

L'intentionnalité ne fait ici aucun doute. Il s'agit de nuire avec préméditation et au pire il est question de détruire.

Comme cela a été fort bien décrit, le harcèlement moral, dans ce cas précis, avance masqué.

Pour ce faire, il use des **procédés pervers** qui se révèlent d'autant plus toxiques qu'ils paraissent de prime abord bénins et indélébiles. Pourtant, l'impression trompe la victime et sur l'intention et sur les effets nocifs. L'agresseur se révèle en fait un manipulateur habile et ses exactions se dévoilent les plus délétères.

La malfaisance s'organise principalement autour de paradoxes. Elle joue de provocations, d'allusions, de dérisions, d'ironies et de cynismes. Associés à une panoplie d'expressions non verbales et contradictoires, ces charges visent à serrer la victime dans un étau d'illogismes et de contresens dont les significations paraissent énigmatiques et indécidables.

Or, s'il y a bien un sens à ces manœuvres ce qu'il réside purement dans le calcul froid et rationnel de désarçonner et d'enfermer.

Ainsi, le harceleur distille « savamment » ses messages à sa convenance. Il charge de tâches impossibles à accomplir, il omet sciemment des informations et obstrue volontairement toute action jusqu'à récuser « innocemment » ses propres annonces devant son destinataire. Il nie et omet sciemment. Il déforme les propos de la victime et les lui retourne sous des formes qui intriguent. Il interprète et parle à la place d'autrui et ment.

Par prédilection, l'agresseur s'attaque aux talents et aux dons de la personne en les récusant ou en les dénigrant sans pourtant oublier de s'en servir quand cela lui chante.

La sensibilité et les émotions lui sont inconnues. De fait, il en joue faussement ou s'en moque.

Avec « aise », l'agresseur détecte les points vulnérables de sa victime et sait appuyer là où ça fait mal.

Sur le plan non verbal, l'agresseur joue de façon fourbe avec la proximité et la distance physiques. Il se rapproche de trop ou s'éloigne de manière incongrue. Il fait irruption dans l'espace personnel, l'envahit et l'abandonne à l'improviste.

Le regard, les gestes et le ton sont les alliés de ses manigances. Méprisants, désobligeants par instants et étranges par d'autres, l'agresseur s'en sert pour infliger à la personne sa condescendance et son dédain.

Pour déconcerter, il adjoint des paroles affables lorsque plus loin et fortuitement, il ignore la personne, la nie et lui refuse tout échange.

L'action manipulatrice tient véritablement dans la perfidie des procédés. Ce qui la distingue est le fait que ces procédés ne se contentent pas que d'attaques acerbes. Bien plus malignement, l'opération consiste à faire alterner le sens des messages faisant des procédés, en définitive, une seule méthode.

Or, la méthode, résumons-le, se décline sur trois axes majeurs : soumettre aux paradoxes, simuler et envahir.

À une suite rusée de rapprochements « bienveillants » succèdent des humiliations subites. Masqué, l'agresseur sait charmer et séduire. En apparence, il approuve la personne, si ce n'est qu'il la flatte. Pourtant, il n'exerce sa manipulation que dans la seule intention de l'attirer, de « l'avoir sous la main », pour mieux la rabaisser.

Sous le masque de séducteur, l'agresseur induit en erreur sur un « jeu » maléfique qui joue et abuse autant des émotions et sentiments que des propensions morales. Il fait croire à ce qui n'y est pas et il promet faussement ce qui n'a pas lieu.

Ces alternances, la victime les vit physiquement. Elles la soumettent à des balancements continus qui brouillent tout repère de sens. Dans les faits, ces oscillations troublent les repères *des* sens affectant ainsi la capacité de l'orientation dans l'espace et le temps.

Entre « chérir » et médire « à demi-mot », entre vérités accordées et mensonges assenés, la victime perd toute stabilité.

Les conséquences de ces manipulations s'avèrent d'évidence redoutables. Comme elles sont fallacieuses, elles privent leur cible de toute possibilité de défense efficace, comme elles sont difficilement discernables, elles n'installent non seulement un doute permanent, mais minent la victime à son insu.

L'observation faite, ces manœuvres possèdent la force de suggestions. Elles pénètrent en s'adressant à l'inconscient de la personne où elles mènent un réel travail de sape qui instigue une forme d'emprise.

Dit autrement, ce que l'agresseur suggère n'est pas exempt de se transformer en auto-suggestion. Les humiliations de l'autre se transforment en convictions propres.

Ce que les manœuvres déstabilisent mène en état de déstabilisation.

Tel du poison, ces procédés se révèlent hautement toxiques. En paralysant peu à peu leur « proie », ils lui prescrivent à terme l'isolement.

Il n'est pas rare que le harcèlement combine les procédés. Les attaques manifestes s'associent alors aux pratiques perverses. Tyranniques d'un côté et ensorcelées de l'autre, elles représentent des chocs répétés qui secouent l'ancrage le plus solide d'une personne.

Or, contre ces chocs, il faut bien se défendre. La victime doit véritablement mener un combat sur plusieurs fronts. Les circonstances l'obligent de mobiliser toutes ses forces, physiques et psychiques. Elle doit de se défendre contre l'agresseur et contre ses attaques et elle doit en même temps lutter contre le stress aigu généré. Devant les témoins, elle doit chercher à ne pas perdre de face et le cas échéant tenter d'argumenter comme pour écarter malheur et sentiment de culpabilité.

Inutile de dire que pareille situation sollicite les réserves d'énergies, parfois au prix de l'épuisement.

### Retentissements délétères

Quelles que soient en fin de compte la forme ou les circonstances de cette violence, **il existe un seuil du supportable qui, s'il est subjectif, n'en est pas moins humain.**

Lorsque les attaques atteignent le sommet de ce qu'un être peut endurer, le harcèlement a en définitive déjà fait son mal.

Ce devant quoi il était encore possible de tenir « debout », au prix de maints efforts, finit par envahir la victime. L'envahissement annonce alors le traumatisme à l'échelle des défenses qui cèdent.

En réalité, il s'agit d'une suite de « minitraumas » dont les effets s'additionnent et qui préparent l'effraction physique et psychique.

Chaque attaque, répétons-le, constitue un coup et chaque coup génère pour de vrai une douleur physique. L'un et l'autre incontrôlables ils finissent par déchirer ce qui constitue pour chacun d'entre nous l'enveloppe de protection – l'écran de la capacité de résistance.

Or, lorsque le trauma s'est produit, bien plus rapidement que l'on imagine peut-être, les dégâts se répandent.

Il n'y a désormais nul besoin de la présence réelle de l'agresseur pour que sa malfaisance se perpétue. En son absence, la victime se retrouve accaparée de tourmentes. Les supplices infligés se sont transformés en un état de torture permanente. Il scelle l'intrusion et les effets de l'emprise.

Mêlés aux innombrables tentatives de la victime pour comprendre, trouver un sens et combattre, c'est toute la vie qui en pâtit. La vie en est hantée. Elle ressemble à une épouvante où les nuits sont redoutées pour les cauchemars et insomnies et où les journées sont appréhendées avec angoisse devant de nouvelles rencontres fatigues.

## Environnement : accueil et écueil

**De tels tourments produisent fatalement des retentissements qui dramatisent la situation.** Ils atteignent malencontreusement toutes les relations de la victime.

Quel que soit le cas de figure - que la scène du harcèlement soit le couple, le travail, l'école ou le voisinage.. - la vie familiale et amicale s'en trouve affectée.

Les proches endurent. Ils doivent faire face, parfois directement à la violence, et assurément à une souffrance qui n'a pas de nom.

À grand-peine, ils tentent d'apaiser et de maintenir un ordre. Souvent désarçonnés à leurs tours, ils sont obligés de se protéger.

« L'histoire » paraît en effet invraisemblable, la souffrance inconcevable et le questionnement permanent de la victime pour comprendre prend l'allure d'une obsession sans commune mesure.

Que faire ?

Il va sans dire que des réponses dépendent un destin. Car lorsque dans ces conditions l'effort réconfortant des proches s'étiolle, la voie est libre pour que les exactions de l'agresseur poursuivent le jeu lugubre de l'isolement. La victime passe alors de l'isolement à la solitude qui ressemble au ban.

**Il faut en effet bien comprendre que le harcèlement signe une violence qui ne s'annonce pas comme telle.** Sous l'habit du « masque », cette violence s'avère souvent insaisissable. Quand elle est ouvertement orchestrée, elle n'est pas plus compréhensible. On peine d'imaginer et l'on a du mal à évaluer ses effets délétères.

C'est un fait que le harcèlement brouille la clarté du jugement et rend les motifs opaques parce rien ne le justifie vraiment et encore moins le légitime.

En absence de causes évidentes, on cède ainsi facilement à une explication. Ce sont les « particularités » de la victime qui doivent être responsables.

De ces embarras résulte finalement le gage aveugle de la banalisation et de la minimisation par l'environnement. Bien que le phénomène du harcèlement paraisse aujourd'hui connu, la méprise des témoins sur la violence demeure encore fréquente, ouvrant ainsi grandement la porte à l'agresseur.

On sait par observation que le harceleur nie les faits et l'intention avec désinvolture. Sans trop de mal, il entraîne avec lui, des amis et parfois des membres de la famille. Au travail, il « convainc » facilement collègues et hiérarchie profitant, de plus est, du climat d'absence de dialogue authentique, de la prudence généralisée et de la peur qui règnent dans la plupart des organisations. Il en faut en effet peu pour que l'agression, et c'est un fait avéré, divise et sépare ce qui fût encore en lien. Au pire elle rallie ou rend complaisant.

Les tentatives de conflit avec l'agresseur sont donc rares. Apparemment elles n'ont pas ou peu de prise. Pervers, l'agresseur s'avère suffisamment fourbe pour retourner la situation. Et tyrannique et autocratique, il ne cesse jamais longtemps les mauvaises habitudes. Si ces comportements révèlent justement une des caractéristiques du harcèlement, l'expérience montre qu'en réalité, l'environnement évite le conflit ou l'abandonne rapidement. Il l'évade parce que personne d'autre autour ne réagit. Et il abdique parce que la tentative ne trouve aucun écho chez les autres, et au travail, elle n'accueille nulle réception auprès de la hiérarchie.

Au bout du compte, on peut dire que le harcèlement **trompe et inhibe tout le monde.** « Triomphant » par le doute suscité et la peur diffusée, il paralyse les pouvoirs d'agir.

## Epilogue d'un processus

**Le harcèlement moral décrit un processus délétère qui a pour effet de serrer tous les espaces vitaux : psychique et mental, relationnel, physique et réel.** Il comprime en conséquence cette qualité indispensable à toute vie, la mobilité. Assurément il empêche de vivre et de travailler.

Pour autant que nous puissions dire que ce processus ne relève pas toujours de la perversité au sens strict, on doit reconnaître que le harcèlement moral exploite (à quelques exceptions près) toujours un « lien » de proximité (parental, marital, amical, de voisinage, professionnel et d'autorité sociale et institutionnelle). De fait, il l'abuse et le pervertit en leurrant la base minimale de confiance affective sur laquelle repose toute relation qu'elle soit personnelle ou fonctionnelle.

**Subir un tel processus de violence engendre, comme toute maltraitance morale, une longue liste de blessures et de préjudices.** Si leur profondeur varie certes selon les personnes et les circonstances, toutes évoquent, d'un seul tenant, l'offense de ce qui fait de chaque homme un être *digne* et lui impartit le même sentiment.

Derrière les symptômes de la victime, on voit apparaître les dommages de ce que l'on peut appeler une humanité écorchée.

Les humiliations et disqualifications endurées dégradent l'*estime de soi*. L'abus de position de pouvoir et les manoeuvres paradoxales génèrent la *confusion* et la *perte de repères*. La pensée s'altère et l'action s'en trouve entravée. La quasi-impossibilité de réagir entame le *respect de soi*, renforçant les sentiments de culpabilité et de honte : l'impression de s'être laissé faire en ayant trahi de la sorte sa propre dignité.

L'isolement et la solitude présentent l'exclusion des espaces communs de la *reconnaissance* (émotionnelle, sensible, intellectuelle, professionnelle, sociale et légale).

## Entre violence et souffrance, la question éthique

**On peut sans réserve parler de souffrances de l'être « éthique ».** Cela en raison que la violence du harcèlement assaille la dignité humaine.

Or, aucune dignité, que ce soit celle d'autrui et la sienne propre, ne peut se passer d'une disposition éthique qui lui confère le respect et la défend. Dignité et éthique sont de sœurs jumelles.

Lorsque le harcèlement impose sa « loi » funeste, il atteint la personne au coeur de ses préposés éthiques derrière lesquels se déclinent en fait des facultés tangibles.

Faisons un bref détour pour comprendre ce qui est ici en question.

L'éthique n'épuise pas ses talents, comme on fait croire, dans quelques idées abstraites et vertueuses qui esquissent des codes normatifs ou drapent des chartes du même nom.

Tant s'en faut, ce qui marque son essence réside bien plutôt dans une liberté *responsable* de chacun pour agir. Clairement et aussi concrètement, l'éthique tient dans le *pouvoir-faire*. Elle se manifeste par nos possibilités pratiques de transformer à notre mesure le monde – par travailler et créer - d'où nous tirons une grande part de notre estime (de nous-mêmes et des autres).

Évidemment, pour que ce même pouvoir honore l'éthique, il requiert des bornes. Nous ne sommes pas surpris de noter que la capacité d'agir doit compter avec autrui. Bien

à l'inverse d'un pouvoir restrictif *sur* autrui, cette capacité se déploie sous le signe *avec* et *pour*.

C'est en considérant la présence d'autrui comme digne de respect que les actions remplissent le sens d'une liberté responsable. Elles se font *pour* et incidemment *avec* les autres. En tous points, leur mise en œuvre reflète et étaye ainsi le respect de soi-même.

Comme le postule si justement le philosophe Paul Ricœur, la disposition éthique se conçoit autour d'une maxime à valeur de réciprocité : « soi-même comme un autre » ! Précision faite, ce postulat conduit à un autre élément décisif. À tout moment, le pouvoir-faire et-agir, déçument parce qu'il tient d'une liberté responsable, se traduit par la volonté, si ce n'est pas par le devoir, de se questionner et de questionner.

L'éthique, faut-il souligner, pose toujours une question. Elle demande cette projection dans le futur pour évaluer la conséquence de nos actes ou de leur absence. Au présent, elle sollicite l'attention en compagnie de regard critique.

En définitive, on peut y lire cette disposition à ne pas prendre les avènements pour simple évidence marqués d'indifférence, mais au contraire à se sentir concerné et interpellé.

De cette même disposition naît alors la nécessité, éthique et morale à la fois, d'intervenir quand la situation l'exige et lorsqu'un autre le sollicite par sa détresse.

Rien de moins que le pouvoir-faire dessine de la sorte une puissance d'agir - une mobilité à plus d'un titre, un courage sans doute - à même de transgresser parfois l'obéissance aux normes en vigueur. Le sens est précis et, à dessein, il recouvre la nature générique de l'éthique : une ressource de qualités humaines face à la vulnérabilité qui nous caractérise tous.

Poser un regard éthique sur le harcèlement a le mérite de replacer cette violence sous son exacte lumière. Ce que décrit ici l'atteinte à la dignité humaine est clairement son humiliation.

Or cette « humiliation n'est pas autre chose », comme le précise encore Paul Ricœur, « que la destruction du respect de soi, par-delà de la destruction du pouvoir-faire. » ( Paul Ricœur « Soi-même comme un autre », éditions du Seuil, mars 1990, page 257).

Lorsque nous poursuivons l'examen éthique, il nous dévoile enfin un phénomène analogue pour l'environnement.

La violence du harcèlement semble contaminer le pouvoir-faire d'autres et au passage pour certains blesser leur sentiment de dignité.

Sans parler ici de ralliement, force est de constater que bien souvent les témoins tolèrent. Ils omettent d'intervenir ou de soutenir notamment lorsque le harcèlement se produit sur le lieu du travail. Face à cette violence s'exprime un « curieux » laisser-faire (des collègues et de la hiérarchie) qui signe une fausse modération en absence de courage.

Tout se produit comme si la question d'une responsabilité morale et éthique, nommément de chacun, paraît hors de propos. Empêchée d'avènement ou dépourvue d'espace d'expression, elle manque d'actions et de décisions, en particulier au sein des organisations.

Quelles qu'en soient finalement les causes (et elles sont nombreuses), cette passivité n'est pas exempte d'un leurre sur une fausse échappatoire chère payée.

Maints témoignages vont en effet dans ce sens. C'est ainsi que des collègues évoquent après-coup leurs regrets quant à une « tolérance » mal à propos. Loin de faillir seulement au secours quant à un autre en besoin, ces témoignages parlent d'un manque



à soi, teinté d'un sentiment de culpabilité qui n'épargne guère le reflet de la propre dignité.

Si la preuve en est que cela travaille la conscience, la résolution ou la solution que propose le philosophe et économiste Jean Stuart Mill reste toutefois, dans la majorité des cas, lettre morte : « La seule raison légitime que puisse avoir une communauté pour user de la force contre un de ses membres » écrit Mill, « est de l'empêcher de nuire aux autres (...) Sur lui-même, sur son corps et son esprit, l'individu est souverain. » (John Stuart MILL. « De la liberté », 1859, Chap. 1, Éditions Gallimard 1990)

Bel adage ! Sans réserve, ces mots de Mill suggèrent un coup de frein dont la formulation contemporaine exprime l'urgence de poser des limites.

On sait qu'il n'en est pas ainsi. Malgré ou à cause d'indéniables progrès de notre civilisation, d'un point de vue éthique, la souveraineté dont parle le philosophe reste loin d'être acquise pendant que le pouvoir- agir s'affiche avec constance faible !

Par-dessus tout, le harcèlement interroge la reconnaissance de nos responsabilités, fonctionnelles et personnelles. Dans le droit fil, il génère un doute interrogateur sur la maturité de nos conceptions de vivre et de travailler ensemble.

À tous ces égards, on pourrait en effet élargir le diagnostic et décrire le harcèlement comme une pathologie de l'éthique, tous azimuts. Du moins, c'est ce qu'il révèle à la mesure du temps que se prolongent ses exactions.

Ses altérations, comme dans toute violence, content l'affranchissement des règles et des lois en absence de conscience morale d'un agresseur. Mais de manière plus singulière que dans d'autres formes de violences, le harcèlement cible obstinément les sphères éthiques de la personne entraînant des altérations importantes de la dignité, de l'estime de soi, du respect de soi et du pouvoir-faire.

C'est parce que la portée de chacune de ces sphères se révèle vitale pour tout être, que le mal se profile à l'ampleur.

On présage que ce constat vaut pour les témoins. Que le harcèlement soit le révélateur de l'absence de disposition éthique ou son inhibiteur, le pouvoir-agir que personnifie cette même disposition apparaît altéré, au prix somme toute de sacrifier plus qu'une dignité.

Osons une moralité comme d'une conclusion.

Il n'y a sans doute pas meilleur mode pour couper au harcèlement ses moyens néfastes que de l'étouffer dans l'œuf. Dans le doute ou dans la difficulté pour refréner, c'est la détresse de la victime qui montre le chemin. À minima, elle sollicite le soutien.

- La disposition éthique est médiation -

Annexes :

Définitions et mesures juridiques du harcèlement moral au travail

- Définition générale de la psychiatre Marie-France Hirigoyen « *Le harcèlement moral au travail se définit comme toute conduite abusive (geste, parole, comportement, attitude...) qui porte atteinte, par sa répétition ou sa systématisation, à la dignité ou à l'intégrité psychique ou physique d'une personne..* »

Et au travail : « ...mettant en péril l'emploi de celle-ci ou dégradant le climat de travail. »

- L'article L.1152-2 du Code du travail précise : « aucun salarié ne doit subir des agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour effet ou pour objet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. »

Le code du travail prévoit une sanction pénale plus faible que le code pénal :

- Pour le code du travail c'est l'Article L1155-2 qui s'applique (ancien article L152-11). Les faits de harcèlement moral et sexuel, définis aux articles L. 1152 1 et L. 1153 1, sont punis d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3 750 €.

La juridiction peut également ordonner, à titre de peine complémentaire, l'affichage du jugement aux frais de la personne condamnée dans les conditions prévues à l'article 131-35 du code pénal et son insertion, intégrale ou par extraits, dans les journaux qu'elle désigne.

- Pour le code pénal ( article 222-33-2) la sanction encourue est un emprisonnement d'un an et une amende de 15000 euros dans l'hypothèse où les faits sont très clairement établis on utilisera le code pénal car son champ d'application est plus large et la sanction plus lourde.

- Harcèlement et Fonction Publique : BO n°10 du 8 mars 2007 publication d'une circulaire (n°2007-047 du 27 février 2007) visant à proposer un dispositif de proximité, de prévention, d'alerte et de prise en charge dans la fonction publique.

- Accord européen sur le harcèlement et la violence au travail datant du 26 avril 2007 dont le but est de prévenir ce fléau en mettant l'accent sur la nécessité du dialogue social dans les organisations. Dans le préambule, on peut ainsi lire ce que constitue sans doute l'autre face de la violence au travail. « *Le respect mutuel de la dignité à tous les niveaux sur le lieu de travail est une des caractéristiques essentielles des organisations performantes. C'est la raison pour laquelle le harcèlement et la violence sont inacceptables.* »

A consulter : Risques Psycho-Sociaux au Travail « le Cadre Juridique »

[http://www.travailler-mieux.gouv.fr/IMG/pdf/Cadre\\_reglementaire\\_\\_V4.pdf](http://www.travailler-mieux.gouv.fr/IMG/pdf/Cadre_reglementaire__V4.pdf)

- Harcèlement et violence au travail : accord du 26 mars 2010 entre syndicats et patronat.

Améliorer la sensibilisation et la compréhension des employeurs, des salariés et de leurs représentants, pour mieux prévenir le harcèlement et la violence au travail, les réduire et si possible les éliminer.

- L'Assemblée nationale adopte le 25 février, une proposition de loi destinée à lutter contre les violences conjugales et le harcèlement en couple.